



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉCLARATION DE PROJET DE CRÉATION D'UN HABITAT ADAPTÉ DES GENS DU VOYAGE EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE MARTIGNÉ-BRIAND (commune déléguée de TERRANJOU)

Par arrêté préfectoral DCPAT-2025 n° 01 du 06 janvier 2025, le **projet de création d'un habitat adapté gens du voyage** fera l'objet d'une enquête publique préalable à la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de Martigné-Briand au bénéfice de la communauté de communes « Loire Layon Aubance » **du mardi 28 janvier 2025 à 9h jusqu'au vendredi 28 février 2025 à 17h**. M. Jacques LECUYER, officier supérieur du Génie à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie de Martigné-Briand (siège de l'enquête) et au siège annexe de la communauté de communes « Loire Layon Aubance » à Thouarcé, où un dossier papier de l'enquête peut être consulté aux horaires habituels*.

*sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service de la collectivité.

Le dossier d'enquête peut également être consulté :

-par voie dématérialisée à partir du site : www.maine-et-loire.gouv.fr (rubriques Publications Enquêtes-publiques),
-ou à partir d'un poste informatique mis gratuitement à disposition du public à la Préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières, du lundi au vendredi :9h15/11h30-14h15/16h15).

Observations et propositions du public :

Durant l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions :

- en les consignant sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur et tenus à sa disposition à la mairie de Martigné-Briand et au siège annexe de la communauté de communes « Loire Layon Aubance »,
- en les adressant par voie postale, à l'attention personnelle du commissaire-enquêteur, à la mairie de Martigné-Briand,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-ep-dpmec-terranjou@maine-et-loire.gouv.fr (documents transmis inférieurs à 3,5 MO).

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales lors des permanences suivantes :

- **mairie de Martigné-Briand : mardi 28 janvier 2025 de 9h à 12h**
- **siège annexe de la communauté de communes « Loire Layon Aubance » : mardi 18 février de 14h à 17h**
- **mairie de Martigné-Briand : vendredi 28 février 2025 de 14h à 17h**

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de Martigné-Briand et au siège annexe de la communauté de communes « Loire Layon Aubance », en préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières) ainsi que sur le site internet www.maine-et-loire.gouv.fr, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès du Président de la communauté de communes « Loire Layon Aubance » – Direction Aménagement et Transition Écologique - La Miraudaie, 1 Rue Adrien Meslier, 49170 Saint-Georges-sur-Loire - 02 41 74 93 74.

Le présent avis et le présent arrêté sont mis en ligne sur www.maine-et-loire.gouv.fr.